



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023-29

Système d'alerte par SMS – SMS MAIRIE

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'informer les administrés en cas d'alerte sur la commune (chaleur, travaux, intempéries, coupures d'électricité) ;

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec la société SMS MAIRIE dont le siège est à Carqueiranne (83) 20 Avenue Elie Gautier – Le Zodiaque 2, le bon de commande de système d'alerte par SMS dont le tarif mensuel est de 19.00€ HT et dont la tarification est de 0.05€ HT par SMS.

Fait à Saint-Christol, le 26/06/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

